

# bien vivre

Domaine d'étude de master « Soutenabilité et hospitalité : bien vivre »

Séminaire « (In-)hospitalité des lieux ? »

Mémoires 2018-2019



# L'urbanisme transitoire dans le cas du jardin Levat



## Mémoires 2018-2019

Séminaire « (In)hospitalité des lieux ? »,  
département de master « Soutenabilité et hospitalité : bien vivre »,  
École nationale supérieure d'architecture de Marseille,  
184, avenue de Luminy, case 924,  
FR-13288 Marseille Luminy, CEDEX 9

Équipe encadrante :  
Claire Bullen, David Mateos Escobar, Julie Métais,  
Nadja Monnet, Julia Rostagni et Arnaud Sibilat.

© textes et photos : auteur-e-s, sauf mentions.  
© photo de couverture : d'après Mirella Caccia.

Voir les autres travaux du séminaire :

<https://www.marseille.archi.fr/enseignements/productions-pedagogiques-de-lensa%e2%80%a2m/de4/in-hospitalite-des-lieux/>

Matthis Taveau  
sous la direction de Claire Bullen

## SOMMAIRE

Introduction.....	6
L'urbanisme transitoire	
Sujet	
Le Couvent Levat	
Questionnement	
Problématique	
Méthode	
Plan	
1. Quartiers Libres et implantation du couvent.....	11
1.1. Quartier de la Belle de Mai	
1.2. Quartiers Libres	
1.3. Le couvent Levat	
2. La saga du couvent Levat.....	15
2.1. Juxtapoz	
2.2. Comité de gestion	
2.3. Sa place dans Quartiers Libres	
3. Rôle et légitimité des acteurs.....	26
3.1. Les institutions	
3.2. Les techniciens	
3.3. La société civile organisée	
3.4. Les habitants	
Conclusion.....	35
Bibliographie.....	37

**RESUMÉ /** En trois ans, le couvent Levat dans le quartier de la Belle de Mai à Marseille est passé d'un lieu de vie autarcique à un élément du projet urbain métropolitain de Quartiers Libres. Entre les deux, l'association *Juxtapoz* l'a transformé en une cité d'artistes par le biais d'un processus d'urbanisme transitoire. Pour comprendre les rouages de ce projet, je me suis attelé à comprendre les jeux d'acteurs impliqués dans celui-ci. Cette méthode m'a permis de m'intéresser à la façon dont l'urbanisme transitoire est mis en place au couvent Levat, en analysant les rôles et la légitimité des personnes investies dans celui-ci. J'ai ainsi pu saisir le déroulement de ce projet depuis sa genèse à son état actuel (2017), en suivant les différents événements qui l'ont conduit à être ce qu'il est aujourd'hui. J'ai observé comment les liens ou les désaccords des nombreuses personnes investies impactent la fabrication de la ville.

## MOTS-CLÉS

Jeux d'acteurs  
Rôle  
Légitimité  
Urbanisme transitoire  
Couvent Levat  
Projet urbain

## Introduction

La manière dont une ville se construit sera toujours en évolution, avec des rapports de forces fluctuant sans cesse entre les différents acteurs. En effet, ces dernières années, les institutions prenaient une part importante au processus de fabrication de la ville. L'instauration de règles croissantes a permis de contrôler son évolution tant bien que mal et de conserver certaines orientations. En France, les Ministères, la région, le département, les collectivités et la Mairie, composent, organisent la ville et le territoire avec des outils comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou encore le Code d'Urbanisme. Cette manière de faire s'inscrit dans le monde d'aujourd'hui avec cette volonté de limiter au maximum les risques (sécurité, environnement, politique urbaine, politique sociale,...) par la réglementation. La prise en compte de cette complexité se traduit par de nombreuses réflexions à échelles variables : allant du territoire national aux détails de construction d'un logement. Mais cette organisation crée des difficultés qui génèrent des dysfonctionnements dans sa mise en application à cause de sa complexité.

En réaction à cette normalisation de la ville, les squats ont proposé des alternatives. Les initiatives citoyennes, légales ou non, se sont développées et parfois, même démocratisées, comme le montre la réappropriation du patrimoine des sites industriels. L'urbanisme transitoire ou urbanisme temporaire est inspiré du squat et propose aujourd'hui une solution légale pour laisser en ville des lieux temporaires, d'expérimentation, avec plus de liberté et un droit à

l'erreur. Cette manière d'occuper la ville n'est pas nouvelle, même si son encouragement par les propriétaires publics et privés l'est. Cet urbanisme consiste en une occupation transitoire légale d'un lieu vacant en attendant son réaménagement. Cela permet aussi au propriétaire de protéger son bien de la dégradation. Souvent d'une durée d'un à trois ans, le lieu est confié à une structure qui devra gérer l'organisation pendant la durée du bail de courte durée (ou bail précaire). La version actuelle de ce type de bail dérogatoire est définie par l'article L145-5 du 20 juin 2014 du code du commerce français même si une version précédente existait déjà et le limitait à deux ans. Cet « espace temps » sert de transition entre deux états d'un lieu. Ce sujet permet de sortir de l'utopie pour rentrer dans la réalité de l'administratif français et de pouvoir la remettre en question. Cet espace plus libre peut éventuellement servir de lieu d'expression et est aujourd'hui un outil valorisant l'usage et les usagers.

Dans cet article, j'ai étudié l'urbanisme transitoire à partir de ses acteurs impliqués dans le projet. Je n'ai pas voulu me limiter à la simplification, des « institutions », des « habitants » et avec entre les deux des « organismes », mais explorer derrière ces dénominations les personnes qui font réellement la ville. La mairie n'est pas juste une entité mais regroupe de nombreuses structures. Elle peut être composée certes, de la mairie centrale ou celle de secteur mais aussi de groupes associées comme l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM). J'ai voulu montrer que ces organismes et les personnes qui les composent n'ont pas toujours les

mêmes objectifs, outils ou techniques de travail et que c'est dans cette réalité que se construit le projet urbain. Ces personnes, sont comme tout le monde, confrontées à des jeux de pouvoir, d'intérêts particuliers ou de groupes politiques, des collègues qui s'apprécient plus ou moins. Le but est de comprendre comment ils façonnent la ville avec ses tensions, ses blocages mais aussi ses collaborations et que ces relations sont une part importante dans la création de la ville et du réaménagement d'un lieu.

Afin d'ancrer cette étude dans un contexte réel, j'ai choisi le couvent Levat, lieu intégré au projet « Quartiers Libres » à Marseille. La première fois que j'ai entendu parler du couvent Levat, c'était dans un article du Monde du 15 juin 2018 donné par mon père, écrit par Emmanuelle Jardonnet, intitulé « Street art : Marseille sous les bombes » et présentant l'exposition « Émancipation » où une vingtaine de graffeurs avaient pris possession des lieux. Cela semblait être une exposition de *street art* dans un bâtiment abandonné comme il s'en déroule de plus en plus depuis quelques années. Néanmoins, avant, il m'était impossible de comprendre la complexité des acteurs et des enjeux qui se jouent derrière et que nous allons étudier. En plus du couvent, qui regroupe la chapelle et les bâtiments administratifs, le jardin offre un espace vert de 17 000m<sup>2</sup> en plein cœur de Marseille, dans un quartier qui manque d'espaces publics de qualité et d'espaces verts qui est au centre de ce projet.

En me penchant sur ce lieu, je me suis demandé, quelles étaient les personnes engagées dans la construction de la ville ? Quels sont les dialogues et

les rapports de forces établis entre ces personnes ? Comment chacun perçoit ou se sent perçu ? Et enfin, de quelle manière ces relations influencent et orientent le projet urbain temporaire ? Ces questionnements autour des acteurs et de leur place dans la construction de la ville m'interrogent. Quel est le rôle et la légitimité des différents acteurs investis dans le projet urbain temporaire du couvent Levat ?

En parallèle de mes lectures sur l'urbanisme transitoire et les acteurs de la ville, j'ai mené des observations dans le quartier de la Belle de Mai. C'est un lieu que je connaissais assez peu, j'ai d'abord rencontré le *collectif Etc* qui m'a renseigné sur la vie associative de la Belle de Mai. Cela m'a permis d'avoir une vision d'ensemble des différentes structures. Par la suite, j'ai participé à des réunions sur différents projets du quartier. Cette implication m'a permis de mieux connaître le quartier dans son ensemble et de saisir tous les terrains d'études potentiels. De plus, cet investissement m'a offert la possibilité de rencontrer des personnes actives dans le quartier à divers niveaux. J'ai pu interviewer des personnes très différentes et donc, confronter et comparer les différents ressentis. J'ai eu la chance de pouvoir m'entretenir avec Sabine Biaggi, élue départementale, adjointe de Jean Claude Gaudin (maire de Marseille) et conseillère municipale de la mairie du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ; avec Amandine Pupat, travaillant à la direction des Grands Projets de la ville de Marseille et chargée de développement de projet, notamment Quartiers Libres, qui regroupe la future gare métropolitaine et la rénovation de la caserne du Muy. J'ai également rencontré Serge Pizzo, Président du Comité d'Intérêts de Quartiers (CIQ) de la Belle de

Mai et très impliqué dans le quartier ; le *collectif Etc* composé d'architectes et engagé à la Belle de Mai et Stanislas Zakarian, architecte du groupement Quartiers Libres. Il m'a aussi fallu chercher les informations sur le couvent. Où se situe-t-il dans la planification de Quartiers Libres et dans son propre secteur dont il avait été coupé pendant de nombreuses années. Cela m'a aussi permis de comprendre l'histoire de ce lieu depuis qu'il a été vendu à la ville. Il n'a pas été trop compliqué de trouver ces informations une fois impliqué dans le quartier. Mon expérience, m'a permis de constater que les acteurs institutionnels et associatifs étaient souvent disponibles pour partager leurs points de vue et leur ressentis. Il a été plus difficile de mettre en forme et d'organiser les nombreuses données récoltées. Réussir à bien cadrer mon sujet, afin de trier et de ne pas me perdre dans toutes les données.

Ainsi, la première partie traite du couvent Levat dans son quartier ainsi que son intégration dans le projet Quartiers Libres.

La seconde partie va détailler la chronologie du couvent à partir du moment où il a été rétrocédé à la ville pour cerner les différents acteurs et les différents actes qui s'y sont joués.

Après ces deux parties me permettant de bien contextualiser le sujet, je vais répondre à la problématique en analysant le rôle, les missions et la légitimité des acteurs.

## I/ Quartier Libres et implantation du couvent

Le quartier de la Belle de Mai est un quartier emblématique, lié à l'histoire et à la culture marseillaise. Il est notamment présent dans des œuvres littéraires comme *Total Kheops* de Jean Claude Izzio. Avant le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, la Belle de Mai est un village à l'extérieur de Marseille, composé surtout de bastides de notables marseillais qui viennent y installer leurs maisons secondaires pour profiter de l'air frais de la campagne. En 1837, une église est planifiée dans cette commune importante qui n'en possédait aucune, tandis que le couvent des Victimes du Sacré Cœur aussi nommé le couvent Levat, est fini en 1842. La proximité de la Belle de Mai avec le port de la Joliette le transforme en quartier d'arrière-port avant que la SEITA, la Société d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes n'y inaugure ses nouvelles usines en 1868. Sa proximité avec la gare Saint Charles et les rails, en fait aussi une gare de marchandises. C'est à cette époque, un quartier presque uniquement ouvrier, un quartier « rouge ». « Dès 1860, le quartier rassemblait des immigrés italiens. [...] Réputé pour ses buvettes, ses cafés chantants et ses bals, il passait pour mal famé. Il se caractérisait également par des relations d'entraides et de solidarités très étroites, ce qui fait dire à Alèssi Dell'Umbria que la Belle de Mai s'était constitué de façon très organique en quartier marseillais » (Della Casa, 2007 : 27).

En 1990, la manufacture des tabacs ferme, et elle est déplacée à Vitrolles. Cela marque le début du déclin du quartier. Le niveau de vie baisse ainsi que

l'état des logements. Pour contrer ce processus, les anciens bâtiments industriels sont transformés en archives municipales, en studio de cinéma ou en lieu culturel. Malgré ces actions pour changer son image, le 3<sup>ème</sup> arrondissement, regroupant la Belle de Mai, Saint-Lazare, Saint-Mauront et la Villette, est connu pour être le plus pauvre de France<sup>1</sup> avec de nombreux marchands de sommeil. Les habitants ont une forte impression d'abandon de la part des services municipaux. Cela amène en réaction, la création de nombreuses associations et d'engagement des habitants pour combler le manque laissé par la mairie. Il y a aujourd'hui néanmoins, une volonté des institutions de réinvestir ce quartier avec notamment le projet « Quartiers Libres ».

En France, depuis quelques années, on observe une volonté de développer l'intercommunalité, c'est-à-dire réunir les communes afin qu'elles aient plus de poids dans le territoire. On peut observer cette politique dans des grandes villes comme la Métropole du Grand Paris ou le Grand Lyon mais aussi dans des communes de tailles plus réduites et pas forcément à proximité de grandes villes. La Métropole Aix-Marseille-Provence est cependant un cas particulier pour différentes raisons, notamment par sa bipolarité avec ses deux grandes villes. De nombreux projets sont mis en place pour rénover Marseille par différents acteurs, de l'état à la maire centrale. Euroméditerranée 1 depuis 1995, réorganise le quartier de la Joliette. Mais aussi l'opération Grand Centre Ville mené par la SOLEAM et lancé en 2009, dont « Quartiers Libres » fait partie. Ce projet prévoit de rénover toute une frange de ville le long des rails entre la gare Saint Charles et la friche de la Belle de Mai. Le projet comprend principalement l'aménagement de la nouvelle gare souterraine, l'Université Aix-Marseille, la caserne du Muy, les bâtiments industriels le long de la rue Guibal et le couvent Levat.

1. Selon un rapport de l'INSEE fait en 2012, le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, avec plus d'un habitant sur deux y vit sous le seuil de pauvreté (51,3 %), est le quartier le plus pauvre de France.

Le projet s'étend également dans le quartier de manière ponctuelle avec le projet des « *Pocket places* ». C'est une multiplication de petits projets visant à réaménager des places ou des espaces peu mis en valeur. Cela permettrait de créer un réseau de places et d'espaces verts afin de recréer des lieux d'échanges et de vie dans le quartier. Un des principaux espaces verts est notamment le couvent Levat. Il offre une opportunité de créer un parc, un espace public ou un lieu pour les habitants, notamment pour ceux qui trouvent que la Friche de la Belle de Mai n'est pas assez reliée au quartier.

Créé en 1868 par Julie-Adèle de Gérin-Ricard, la communauté religieuse du couvent Levat, avait fait vœu de silence et y vivait depuis 150 ans. Elles vivaient de ce qu'elles produisaient dans leur jardin où elles avaient aménagé un potager, un verger, et élevaient des animaux. Leurs vies étaient rythmées entre la prière et l'agriculture tandis que la ville environnante ne les atteignait qu'à travers les sons qui franchissaient les épais murs.

Face à l'évolution du quartier, qui devenait trop bruyant, les sœurs décidèrent de déménager en Vendée en 2016 laissant un lieu préservé de toute modernisation depuis plus d'un siècle en plein centre-ville de Marseille. Cela attira de nombreuses personnes aux motivations diverses.

C'est un espace de 1,7 hectares, incroyable par son terrain, improbable par son contexte, presque entièrement vert, coupé de la ville, bordé d'une petite rue serpentant, longée de maisons villageoises. De l'autre côté, de grands complexes industriels réhabilités pour abriter la célèbre série marseillaise « Plus belle la vie » mais aussi l'Institut National de l'Audiovisuelle (INA). Situé en plein centre du quartier mais aussi de Marseille, entre le patrimoine villageois, industriel et le

réaménagement culturel de la Friche, ce sont de nombreuses époques qui se côtoient. Comme si le temps avait gardé ce lieu en 1868 et l'avait directement jeté dans notre époque.

Mais que faire d'un lieu aussi unique acheté à la collectivité dans un quartier comme la Belle de Mai, en manque cruel d'espaces communs, d'espaces verts, d'ouvertures, de dynamismes économiques et de soutien ? Comment réussir à le préserver tout en gardant son identité et sa force ?

Face à cette problématique peu courante, des questions se posent dans le cadre d'une ville maintenant plus habituée à se réinventer qu'à se créer. La Politique de la Ville s'est accoutumée à rénover ou à construire dans un tissu déjà formé tandis que la conquête de nouveaux territoires qui favoriserait l'étalement urbain est de moins en moins mit en valeur. Le réaménagement du couvent Levat entre dans la logique actuelle de faire avec le déjà là, de « recycler » l'existant au lieu de repartir de rien. Il apporte aussi des réponses, notamment aux problèmes de transport et à la préservation d'espaces naturels ou agricoles périphériques pour qu'ils ne soient pas urbanisés. Mais malgré ses bénéfices, la densification impose de retravailler avec une ville déjà existante ce qui peut parfois être plus complexe mais aussi plus intéressant. Le couvent Levat entre dans cette logique de faire avec l'existant mais réinventer un lieu aussi fort pose des questions dans la manière de faire le projet urbain. Un projet comme celui-ci ne se limite pas seulement au site comme on vient de le voir, mais dans un contexte, parfois complexe et très étendu, allant jusqu'à un impact national avec notamment la future gare métropolitaine. Mais devant ce mélange d'échelles d'interventions, nous allons voir comment le projet urbain temporaire s'est monté depuis la vente du couvent par les sœurs.

## II/ La saga du couvent Levat

Lorsqu'en 2016, les religieuses vendent le terrain du couvent Levat, la mairie de Marseille se place et fait droit de préemption pour l'acquérir au prix de 2,2 millions d'euros. Dans le quartier, le prix du m<sup>2</sup> étant autour de 1500€, un terrain de cette surface serait plutôt autour de 25 millions d'euros. Devant cette opportunité qui lui est offerte, elle annonce en septembre de la même année, lors d'une réunion publique, l'intégration du couvent au projet « Quartiers Libres ». Afin de prendre le temps de réfléchir à un vrai projet sur le long terme, la mairie décide d'y installer rapidement des résidents pour que le lieu ne se dégrade pas. Elle signe donc un bail de 3 ans avec l'association *Juxtapoz*.

Cette association fût choisie pour avoir déjà de l'expérience et la structure suffisante pour soutenir ce type de projet. En décembre 2014, elle avait investi le collège St Thomas d'Aquin et l'avait transformé en pépinière artistique pendant 2 ans avec au final, l'organisation de l'exposition « Au Tableau » où 40 artistes avaient investi le lieu. Fin 2016, ils rendent l'école aux promoteurs à qui appartenait le terrain qui ont alors pu construire leurs projets de logement. Cette association avait donc déjà un *business model* fonctionnel, avec un système posé. Il y avait une certaine certitude de leur solidité, notamment financière, à être pérenne et à soutenir un projet urbain transitoire.

Ces occupations temporaires sont de plus en plus soutenues par les Mairies et les propriétaires qui se rendent compte que cela peut profiter à de nom-

breuses personnes. En premier au propriétaire car, il n'a pas besoin de s'occuper de son site et de payer une personne pour le garder. La structure garde et évite que le lieu se dégrade comme tout bâtiment abandonné. Ensuite à l'association qui l'investi car, cela lui permet d'avoir un lieu de vie et un support pour réaliser son projet et, dans le cas de *Juxtapoz*, de faire vivre des artistes en leur offrant un lieu pas trop cher pour qu'ils puissent pratiquer et travailler. Enfin, le projet urbain temporaire est bénéfique aux habitants car c'est un lieu qui leur est redonné, souvent aménagé à leur intention. Cela permet de redynamiser des lieux mais peut aussi servir de laboratoire et de tester des usages et des aménagements qui permettront de faire évoluer le projet urbain qui s'installera par la suite afin qu'il soit le plus pertinent possible dans le quartier. C'est aussi une vraie occasion de laisser le temps aux habitants, de s'approprier le projet, contrairement à d'autres concertations, trop courtes pour leur laisser le temps de s'adapter. Cette manière de faire la ville dans le temps, rejoint le principe de *slowcity* (ou *cittaslow*).

Fin 2016, la ville achète le couvent aux sœurs, qui entre donc dans son domaine privé. Le domaine privé est ce « qui ne relève pas du domaine public »<sup>2</sup> où « le domaine public d'une personne publique [...] est constitué des biens lui appartenant qui sont soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public »<sup>3</sup>, généralement l'espace public ou les bâtiments des institutions. Pour simplifier, dès qu'une institution achète un lieu, ce dernier passe directement dans son domaine privé. Si elle veut par la suite l'ouvrir afin d'en faire un Équipement Recevant du Public ou un espace public, il y a toute une mise aux normes qui doit être faite.

Le 18 novembre 2016, *Juxtapoz*, association de promotion des arts urbains, annonce dans un article de

2. Article L2211-1 du Code général de la propriété de personnes publiques.

3. Article L2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Télérama qu'ils se sont vu proposer le couvent Levat, pendant au moins 3 ans, « Le temps pour la Mairie de peaufiner son projet d'aménagement du site ». Le collectif *Etc* ou l'association *Brouettes et Compagnie* regrettent qu'il n'y ait pas eu d'appel à projet et d'avoir appris la nouvelle par le journal. L'association *Juxtapoz*, récupère les clés le 3 janvier 2017 et commence par la remise en état. De gros travaux de maçonnerie et le montage des cloisons fût fait. Il fallut aussi remettre les bâtiments aux normes depuis la plomberie jusqu'à l'électricité. Pour les matériaux et les travaux, 30 000 € furent investis par l'association pour pouvoir le remettre aux normes. Les anciennes cellules des nonnes et d'autres bâtiments du couvent accueillent 41 ateliers et sont mis à disposition d'une centaine d'artistes.

Au mois de mars, un premier appel à candidature fût lancé pour trouver les futurs occupants de cette cité d'artistes. Ces lieux de travail et de création sont loués au tarif modéré de 7€ le m<sup>2</sup>. Ce tarif permet à la fois à l'artiste d'avoir un loyer réduit, permettant d'investir dans du matériel mais aussi à *Juxtapoz* d'avoir une source de revenus pour tendre vers une autonomie financière et rémunérer les quatre personnes et demi de *Juxtapoz*. Un communiqué nommé « Couvent Levat, quelle place pour les habitants ? » (7 septembre 2018) fût publié par l'association *Brouettes et compagnie* et parle notamment d'un sentiment d'exclusion des artistes locaux dans le choix des résidents. Seul deux d'entre eux ont été acceptés en sein du couvent. *Juxtapoz* explique dans une réponse à ce communiqué (25 septembre 2018), qu'étant nouveau arrivant du quartier, ils n'avaient pas forcément les contacts. Ils ont donc fait passer l'appel à projet à ceux qu'ils connaissaient demandant de le diffuser au maximum. Seuls quatre artistes de la Belle de Mai, dans ce quartier en accueillant pourtant un certain nombre, ont répondu. La question de la discrimination positive fût

alors posée afin de favoriser les locaux avant d'être écartée car « ce seul critère ne suffirait pas à retenir une candidature » (*Juxtapoz*, 2018).

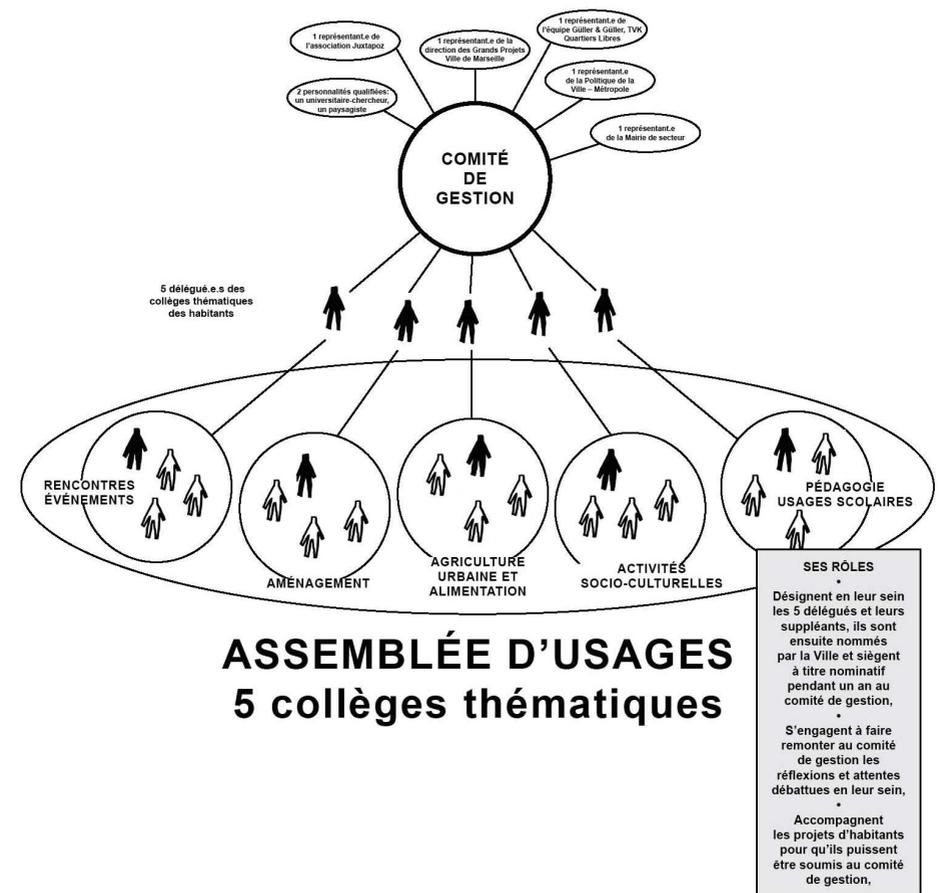
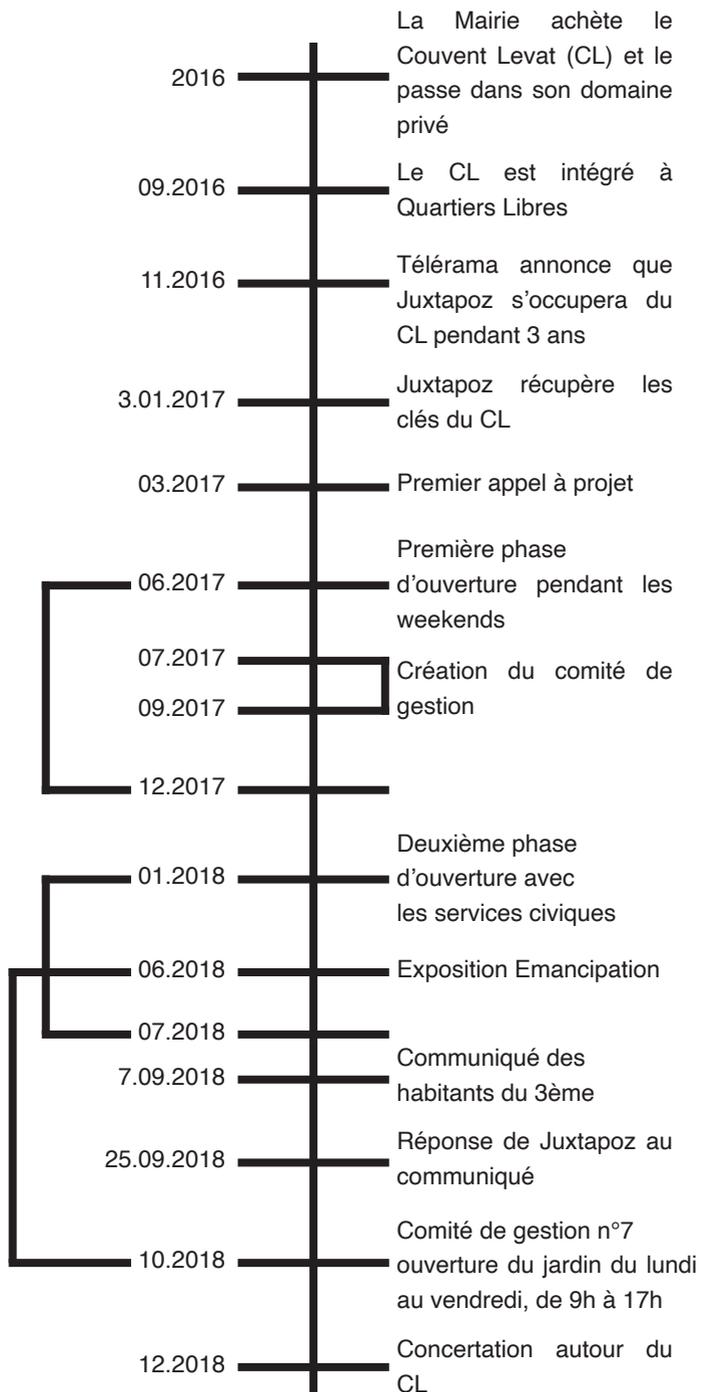
En 2017, les subventions totales de *Juxtapoz* étaient de 96 603,63 €, répartis entre deux structures ainsi que des locaux mis à disposition. Comparée à d'autres structures, la subvention est conséquente, néanmoins, il faut aussi prendre en compte qu'elle prend totalement en charge la conservation du jardin avec un jardinier qui veille à la préservation du fragile écosystème préservé depuis 150 ans.

Le choix d'une cité d'artiste est alors critiqué par certaines personnes du quartier qui trouvent qu'avec la Friche à côté, le quartier avait d'autres besoins plus urgents. Une réunion de concertation de personnes intéressées est organisée. L'origine de cette réunion est difficile à savoir, entre les institutions ayant toujours prévu de faire un projet participatif et les associations veillant à ce que les habitants soient intégrés au projet. Il peut aussi y avoir une méfiance des acteurs du quartier vis-à-vis des institutions dont l'origine vient d'un projet urbain, celui de la Maternité qui fût privatisé. C'est un bâtiment historique où de nombreux Marseillais ont vu le jour dont des célébrités comme le footballeur Zinedine Zidane ou d'autres moins connus dont certains habitent encore le quartier. La Maternité, était inutilisée depuis des années et appartenant à la Mairie de Marseille, elle fût louée avec un bail emphytéotique de 45 ans à la société « villages clubs du soleil » qui en firent un village de vacances. Cet endroit important et symbolique pour de nombreux Marseillais leur fût retiré tandis que le couvent, secret et inaccessible pendant des années, allait leur être rendu.

Afin d'intégrer le couvent au Quartier, une demande est faite pour faire la fête de la Belle de Mai au couvent

Levat mais la mairie refuse. En réponse, un pique-nique rassemble plus de 900 personnes dans le jardin Levat, pendant la Belle fête de mai (la fête du quartier de la Belle de Mai), « suite à un poisson d'avril lancé par des habitants pour que le jardin soit enfin ouvert au quartier » (Communiqué des habitants du 3<sup>ème</sup>, 2018). Pour *Juxtapoz* et les institutions, l'ouverture du jardin a toujours fait partie du projet. Néanmoins, ce n'était pas aussi facile et il fallait surveiller comment allait évoluer l'écosystème face à une fréquentation qu'il n'a jamais connue. Il y eut donc un phasage de l'ouverture. De juin à décembre 2017, le jardin n'était ouvert que les weekends tandis que deux services civiques permettent, de janvier à juillet 2018, d'assurer une certaine forme d'accueil. Néanmoins, le problème de l'ouverture reste un point sensible où des associations demandent des horaires d'ouverture élargies tandis que *Juxtapoz* ne peut pas se permettre d'ouvrir et de fermer tous les jours par manque de moyens. Il y a de nombreuses discussions autour de ce point afin de trouver un compromis entre les habitants, *Juxtapoz* et la Mairie.

En juillet 2017, un comité de gestion est créé. Il permet de rassembler autour de la table différents acteurs représentant des personnes concernées par le couvent Levat afin de pouvoir débattre sur le projet urbain et d'apporter d'autres points de vue. Il est composé de représentants des institutions, notamment la ville de Marseille, la métropole et l'AGAM, des personnes du groupement Quartier Libres avec le sociologue Etienne Ballan ou Güller & Güller ainsi que des personnes d'associations du quartier et d'habitants. Il y a une rotation des représentants du quartier à peu près tous les ans afin de pouvoir avoir des avis différents. Ce comité travaille autour de cinq grands thèmes : rencontre événement, aménagement, agriculture urbaine et alimentation, activités socio culturelles, pédagogie et usage scolaire. La mairie a



À gauche : chronologie.  
À droite : © ambassade du Turfu / collectif ETC.

cependant un droit de véto en tant que propriétaire du terrain et *Juxtapoz* en tant que responsable même s'ils ne l'ont toujours pas utilisé à ce jour.

Ce comité de gestion a accompagné plusieurs projet, notamment la mise à disposition de parcelles potagères à l'est du jardin pour des associations et des jeux de clés afin qu'ils y aient accès quand ils veulent. Les amis du jardin Levat qui regroupent des habitants du quartier ainsi que d'autres associations ont chacune à disposition un coin de parcelle. À l'image de Mot à mot qui fait de la formation linguistique pour les migrants, les allophones et toute personne motivée ou les Nomades Célestes qui travaillent avec des personnes en situation de souffrance psychique et de précarité. Ce lieu de culture de la terre est aussi ouvert aux enfants, à des écoles ou aux résidents du couvent Levat avec le projet des temps scolaires.

En avril 2018, une assemblée d'usage est organisée par des habitants du quartier. Ces assemblées d'usages peuvent être utiles par leur aspect moins « officiel ». Il n'est pas forcément simple de parler devant des élus ou le maire. Il peut aussi y avoir une appréhension de n'être pas écouté et que c'est inutile de venir s'exprimer. En même temps, *Juxtapoz* ouvre les portes de son exposition « Émancipation » de *street art* du 13 juin au 13 octobre 2018, et élargi les horaires d'ouverture du jardin. Il y a une tension autour de la communication par rapport à cet événement où certaines personnes ressentent une mise à l'écart du quartier tandis que *Juxtapoz* se défend en annonçant qu'une centaine d'affiches ont été collées dans le quartier et que les institutions ne veulent pas couper le couvent du quartier. À la suite de l'exposition, les horaires d'ouverture du jardin élargis durant l'évènement, reviennent à celles prévues initialement.

En juillet 2018, le site internet de « Quartiers Libres » est mis en ligne. Une Maison du Projet itinérante, permettant à chacun de venir s'exprimer fût d'abord installé à la Friche de la Belle de Mai avec l'organisation d'ateliers, puis au syndicat des architectes. Mais actuellement il n'est plus possible de voir cette présentation car la Maison du Projet qui devait l'accueillir n'est toujours pas mise en place. Cependant, les institutions sont conscientes de ce manque et ont prévu de l'ouvrir dans l'ouvrir en face de la caserne du Muy en septembre 2019.

En septembre 2018, des ateliers de concertation sont organisés avec les habitants et des associations en préparation de la concertation prévue par la Mairie. Suite au comité de gestion n°7, *Juxpatoz* prend à sa charge l'ouverture du jardin du lundi au vendredi de 9h à 17h. Le 7 et 8 décembre 2018 est organisé « Le jardin Levat : quel commun construire ? », réunissant tous les acteurs afin de présenter le projet, éviter les mal entendus, permettre que tout le monde pose des questions, que les gens se rencontrent et que chacun puisse s'informer. Cette chronologie permet de comprendre l'évolution du projet urbain temporaire du couvent Levat avec les acteurs impliqués. Nous allons maintenant étudier en détail les différents acteurs : qui sont-ils, leurs rôles et leurs missions au sein de ce projet.

# Les acteurs du projet urbain au Couvent Levat

- Aix Marseille Provence Métropole
  - Vice présidente • Laure-Agnès Caradec
  - Monique Cordier
  - Politique de la Ville • Joanna Fidalgo
  - Direction des Projets Laboratoires • Hélène Jouve
  - Johanna Haegel
- Ville de Marseille
  - Territoire Grand Centre Ville • Emmanuel Viennot
  - Direction des Grands Projets • JF Brochier
  - Amandine Pupat
  - Département des parcs et jardin • Claude Boucheron
  - Adjointe au maire • Solange Biaggi
  - Laure-Agnès Caradec
  - Monique Cordier
  - Mairie de Secteur • Lisette Narducci
  - AGAM • Mathilde Talbot

## Les institutions

- Juxtapoz • Karine Terlizzi
  - Charlotte Pelouse
  - Elodie Gaillard
  - Aimée Michaud-Morin
  - William Chebouni • Gardien
- Résident, artistes du Couvent
- Association Arpsydémio
- Association Les Nomades Céleste
- Association des Amis du jardin Levat
- Association Mot à Mot
- Association Osiris
- Association les Enfants de Gyptis

## Associations du Couvent Levat

- Collectif ETC • Cécile Kohen
- Brouette et Compagnie • Hélène Froment
  - JF Blondeau
- Pédagogie et usage scolaire de la Belle de Mai • Fanny Permingeat
- Agriculture urbaine et alimentation • Jonas Chevet
- CIQ de la Belle de Mai • Serge Pizzo

## Acteurs de la Belle de Mai

- Architecte urbanisme • Güller & Güller
- Architecte urbanisme • TVK
- Architecte urbanisme • Agence Zakarian-Navelet
- Paysagiste • Alfred Peter
- BET mobilité • mrs partener ag
- Programmation urbaine • Alphaville
- BET environnement • Transsolar
- Sociologue • Etienne Ballan
- BET TCE • tpf-i

## Groupement Quartiers Libres

Acteur participant au comité de gestion

### III/ Le couvent Levat entre participation et initiative citoyenne

Le projet urbain désigne une intervention d'ensemble sur un espace urbain, bâti et non bâti, d'une certaine ampleur, nécessitant une conception et une gestion d'ensemble (Merlin, Choay, 2005). L'urbanisme transitoire s'intègre dans ce processus afin de l'optimiser, autant économiquement que dans ses usages. Il permet notamment d'éviter le moment de transition où le lieu n'est pas occupé et risque de se dégrader. Le projet urbain se définit selon Laurent Viel (2014) par l'idée de coproduction de la ville et par la multiplicité des parties prenantes, c'est-à-dire, des acteurs en lien direct ou indirect avec le projet. Tous ces partis sont impliqués de manière variable, avec des missions pas forcément définies et des rôles qui ne sont pas tous réglementés, créant ainsi des rapports complexes.

On peut néanmoins regrouper tous ces acteurs en différentes catégories permettant de mieux l'appréhender. Il y a les institutions, les techniciens, la société civile organisée et les habitants. Ces classifications permettent juste une première approche mais ne servent en aucun cas de vérité absolue car c'est une organisation très perméable. Il est en effet possible de travailler dans les institutions et d'être habitant du quartier ou dans une association. Il existe aussi des variations dans ces catégories. Par exemple, tous les habitants ou les techniciens ne sont pas engagés de la même manière dans le projet. Nous allons donc essayer de comprendre de manière plus fine et plus en détail, la composition, le rôle ainsi que la légitimité des

parties prenantes. Je me suis appuyé sur le travail de Laurent Viel (2014) dans son article « Légitimité des parties prenantes et projet urbain juste » afin d'étudier la légitimité des parties prenantes. Dans cet article, il différencie l'efficacité de l'éthique. La norme éthique s'appuie sur les revendications de ceux qui représentent les citoyens tandis que la norme d'efficacité tient compte des revendications dont le raisonnement s'appuie sur une norme d'efficacité ou de faisabilité du projet.

Les institutions regroupent les organismes ayant une valeur officielle ou légale (Larousse, 2018). L'organisation de l'institution est échelonnée, avec à chaque niveau, un secteur d'intervention plus ou moins élargi. En France, l'état, représenté par les ministères, est la plus haute. Dans le cadre de ce projet, la plus haute institution investie est la métropole d'Aix Marseille qui intervient sur le projet urbain « Quartiers Libres » par le biais de la nouvelle gare métropolitaine de Saint Charles. Le couvent Levat faisant partie de Quartiers Libres, il est considéré comme étant un projet urbain métropolitain. Il rentre donc dans une logique à l'échelle de la métropole qui doit y investir des ressources, que ce soit humaines, matérielles ou financières et être un acteur décisionnel. Elle a une légitimité administrative et légale s'appuyant sur l'efficacité. Quartiers Libres a une logique au niveau métropolitain avec notamment la nouvelle gare.

Paris, Marseille et Lyon sont les trois villes de France à avoir un fonctionnement différent des autres municipalités. Leur taille les oblige à découper la ville en arrondissement. Il y a donc la mairie centrale qui travaille à l'échelle de la ville puis les mairies de secteurs qui permettent d'avoir une implantation locale. Dans notre cas, il s'agit de la Mairie de Marseille et de la Mairie du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissement qui sont toutes les deux impliquées au couvent Levat de différentes

manières. La Mairie centrale, celle de Jean-Claude Gaudin, est investie du fait du projet urbain Quartiers Libres. Mais c'est aussi elle qui a préempté le couvent lorsqu'il a été mis en vente afin de le préserver. Ce qui veut dire que le site appartient à la Ville de Marseille qui l'a d'ailleurs mis dans son domaine privé. Au sein de cette structure, la direction des grands projets de la Ville est dirigée par Hélène Jouve. Le projet du couvent Levat est piloté par Hélène Jouve, avec l'assistance de Jean François Brochier, Johanna Haegel et Amandine Papat. Mener un projet de cette ampleur avec juste trois personnes demande donc beaucoup de travail et d'investissement. Il est cependant impossible d'être plus nombreux car il y a d'autres projets à Marseille et les ressources humaines sont donc réparties en fonction des différents besoins. D'autres personnes de la Mairie participent aussi au projet sur certains points comme Solange Biaggi, adjointe au maire, déléguée au commerce, artisanat et grand centre ville. Elle n'est néanmoins pas directement investie et travaille sur de nombreux autres thèmes à Marseille.

La mairie de secteur du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissement est investie dans le projet car le couvent Levat se situe dans son secteur. Ils apportent une expertise grâce à leur connaissance du quartier qui leur permet d'avoir une vision à l'échelle locale. Cependant, les compétences dévolues aux mairies de secteur ne lui donne pas de pouvoir décisionnel. La maire de ce secteur, Lisette Narducci a cependant un pouvoir médiatique en tant que figure du quartier. Elle travaille avec les autres institutions même s'il peut parfois y avoir des tensions. En effet, elle représente le quartier de la Belle de Mai et donc ces citoyens dont certains n'étaient pas forcément d'accord avec le choix des associations présentes au couvent. Par exemple, Lisette Narducci a expliqué dans un article publié en juin 2018, ses doutes sur la manière dont *Juxtapoz*

faisait se fréquenter les personnes dans le jardin Levat. Selon elle, la mise en place des temps scolaires, où 2 jours par semaine, l'école a la priorité pour venir au jardin de manière sécurisée et privilégiée n'est pas compatible avec certaines associations travaillant avec des personnes en situation compliquée, sans domicile fixe ou en difficulté psychologique et psychiatrique. Cependant, pour Amandine Papat, ces personnes travaillent sur une parcelle un peu plus éloignée au fond du jardin et ne représentent pas une menace dans la mesure où ils sont accompagnés, sous traitement et déjà réinvestis dans une vie sociale «quelqu'un qui est en dépression n'est pas un dangereux psychopathe et même une personne schizophrène, qui est sous traitement, est une personne qui a le droit de se balader dans la rue, qui a des libertés et qui est un citoyen.» (Papat, 2018). Il peut donc y avoir des tensions même à l'intérieur des institutions, suite à des obligations et des visions différentes selon les personnes représentées. La légitimité de chacune des différentes structures varie donc selon, leurs investissements dans le projet et les personnes qu'elles représentent. La légitimité de la Métropole et la mairie centrale est du principe de l'efficacité. Tandis que la mairie de secteur a à la fois une légitimité éthique en tant que représentant des habitants du quartier et une efficacité dans leurs qualités d'élus.e.s, aménageant la ville. Il faut cependant faire attention, ce n'est pas parce que la Ville de Marseille a une norme d'efficacité qu'elle ne fait pas attention au citoyen, cela veut dire qu'elle est d'abord impliquée dans le projet pour lui donner une efficacité à grande échelle.

Les techniciens sont liés aux institutions de manière plus ou moins étroite. Ils peuvent être embauchés par la ville ou la métropole et donc travailler directement pour ces structures. Mais il est aussi courant que ces organismes fassent appel à des structures privées pour déléguer des tâches. Certaines

personnes investies dans les grands projets de la Ville peuvent être considérées comme technicien, dans la mesure où ils ont réalisés des études comme un institut d'urbanisme qui leur donnent des connaissances techniques. Les institutions possèdent leurs propres techniciens en internes qui interviennent sur certains projets au stade de conception pour apporter leur expertise et leurs expériences du terrain. Claude Boucheron de la Direction des Parcs et jardins est une partie prenante à la gestion des espaces verts existants du couvent Levat et réalise quelques coupes par an mais le plus gros de son travail est l'entretien et le développement du patrimoine végétale. D'autres départements sont également investis de manière ponctuelle comme la direction de l'environnement.

Afin de créer le projet de Quartiers Libres, la Ville de Marseille a passé un an à faire de la concertation pour créer un cahier des charges, donné par la suite à trois équipes pluridisciplinaires qui ont eu un an et demi pour monter un projet. En avril 2016, le groupement Güller Güller/TVK a remporté le concours. Dans le cadre d'un projet urbain, les équipes pluridisciplinaires regroupent diverses agences afin d'aborder tous les thèmes du cahier des charges. Le groupement choisi est donc composé d'architectes internationaux mais aussi locaux, d'un sociologue, de paysagistes, d'un spécialiste en programmation urbaine, d'un BET environnement, mobilité et TCE. Cette hyper spécialisation permet de mener un projet de cette envergure. Les institutions sont obligées de faire appel à des cabinets privés car elles ne possèdent pas la spécialisation et les ressources nécessaires pour ça. Ces personnes ont un autre regard sur le projet, plus extérieur. Ces planificateurs sont soumis aux règles urbanistiques complexes et doivent donc composer dans un projet beaucoup plus large que juste le couvent Levat. C'est une position complexe où le groupement doit réussir à articuler les demandes des institutions

qui sont leurs commanditaires mais aussi essayer de comprendre les besoins des usagers et d'y répondre car ce sont eux qui au final, vont faire vivre le lieu. Entre les normes, le programme, la réalité du terrain, les attentes du commanditaire, celles des différents usagers et le projet proposé au concours, il y a une réelle quadrature du cercle. Cependant tous les acteurs ne sont pas investis de la même manière, certains participent même au comité de gestion comme le sociologue Etienne Ballan tandis que d'autres se concentrent plus sur d'autres facettes de Quartiers Libres. Ces acteurs sont donc légitimes par la norme d'efficacité et par délégation des institutions.

Les sociétés civiles organisées sont une partie large et complexe des parties prenantes car moins bien définies. Selon le SESâme (manuel de Sciences Economiques et Sociales), la société civile organisée est l'ensemble des groupements autres que l'Etat et les partis politiques, qui cherchent à influencer l'élaboration des politiques publiques. Elle comprend notamment les syndicats ou certaines associations. La société civile organisée la plus impliquée dans le cas du couvent Levat est l'association *Juxtapoz*, composé de Karine Terlizzi, Charlotte Pelouse, Elodie Gaillard et Aimée Michaud-Morin. Ce sont ces quatre personnes qui ont d'abord monté un projet de lieu artistique dans un garage qu'elles avaient réaménagé. Avant de monter des projets urbains en liens avec la ville. L'arrivée et l'intégration dans le quartier fût parfois compliqué car elles ont été directement exposées aux tensions déjà existantes. C'est une position très complexe, car *Juxtapoz* travaille avec les institutions par qui elle a été choisie. Elle reste néanmoins une association, voulant œuvrer pour la promotion des cultures urbaines, et offrant à son personnel, une situation pas toujours stable car dépendant beaucoup des lieux mis à sa disposition. L'association est directement impliquée dans le projet et se retrouve direc-

tement exposée à tous les partis prenants car représentant directement le jardin Levat. Elle doit gérer le lieu et est tenu responsable des choix fait. C'est donc pour cela qu'elle possède un droit de véto au comité de gestion, afin de pouvoir garder un contrôle. Sa légitimité est effective car elle dépend du choix des institutions mais aussi éthique car elle est directement en lien avec les habitants. Cependant sa légitimité est remise en cause par certains acteurs du quartier qui ne comprennent pas le choix de cette association.

Les associations travaillant dans le jardin, ont un avis d'utilisateurs du jardin, avec parfois celui d'habitants du quartier comme l'association Mot à mot implantée pas loin du couvent. Les artistes vivant dans le couvent ont aussi une parole d'utilisateurs. Certains d'entre eux comme Mademoiselle Maurice se sont beaucoup impliqués pour sortir des murs et faire des ateliers avec les personnes du quartier

Deux structures de la Belle de Mai sont très investies dans le projet du couvent Levat. Le *collectif Etc* et l'association *Brouettes et compagnie* ont notamment des représentants dans le comité de gestion. Ils sont aussi à l'origine du communiqué des habitants du 3<sup>ème</sup>. Ces organisations travaillent pour aider le quartier. Les *Brouettes* militent notamment pour l'installation d'une bibliothèque dans la Belle de Mai et en attendant, ont mit en place une bibliothèque ambulante. Le *collectif Etc* monte des projets pour réinvestir des lieux délaissé afin de compenser les manques de la mairie qui ne peut répondre à tous les besoins. Cependant, il ne s'agit pas de palier au sens strict aux manquements des pouvoirs publics, mais de mener une action parallèle, aspirant plutôt à une complémentarité, en jouant à un autre niveau (plus proche des communautés et acteurs locaux) et dans d'autres temporalités. Ces organisations, très investies auprès des habitants sont souvent montrée comme leur représentant car proche

d'eux et avec la culture institutionnelle suffisante pour communiquer autour d'un projet comme celui du couvent Levat. Néanmoins, on peut noter qu'ils sont souvent composés de personne non originaires du quartier et ayant fait des études supérieures, là où même pas 10% de la population ont un diplôme du supérieur. Ces personnes apportent donc une vraie énergie mais ne peuvent pas représenter la voix de tous les habitants. Ce sont des partis prenants particuliers car ils se sont investis eux-mêmes dans le couvent Levat, en tant qu'acteurs du quartier et apportent une vision nouvelle. Leur rôle n'est pas défini et dépend de leur propre envie/temps/motivation. L'obtention d'une place officielle au sein du comité de gestion leur a permis d'être reconnus légalement. Leur légitimité dans le projet est celle en tant que habitants et acteurs du quartier, investis dans le projet du couvent depuis le début.

Le quartier de la Belle de Mai regroupe un tissu associatif, très fort, mais tous ne sont pas investis dans ce projet à l'image du CIQ, dont le président Serge Pizzo se bat depuis de nombreuses années pour le quartier mais n'est pas très investi sur ce projet. Il y a de nombreuses choses à faire pour la Belle de Mai, de nombreuses actions et le CIQ reste investie sur d'autres actions.

Enfin, il y a une vraie volonté d'introduire les habitants, notamment avec le participatif. Laure Agnès Caradec, adjointe à l'urbanisme veut « un cahier des charges qui dessine un projet répondant aux attentes, aux besoins et aux pratiques d'usage des habitants et des acteurs concernés par l'évolution de ce site stratégique. La volonté affichée est donc d'associer les habitants et de construire un véritable projet partagé ». Certaines personnes s'intéressent au projet autour de chez eux. J'ai rencontré des personnes présentes dans différentes réunions

des projets de la Belle de Mai comme celui autour du Comptoir de la Victorine. Elles sont investies et défendent la vie locale. D'autres sont aussi investis dans le comité de gestion et peuvent apporter une parole d'habitant. Cependant, la parole d'un quartier n'existe pas, il y a autant de voix que d'habitants, même si il est possible de généraliser les idées. Un porte parole ne transmettra jamais l'avis de tous les habitants. La légitimité des habitants n'est pas la même pour tous, les voisins du couvent ont une légitimité plus grande et sont plus impliqués par leur position de proximité. Il y a d'ailleurs eu une plainte déposée par un voisin. De plus, la majorité des personnes ne prennent pas le temps de s'investir ou ne sont juste pas au courant de l'existence du couvent Levat. D'après Amandine Papat, c'est encore un lieu très peu connu dans le quartier, mais la Mairie continue de travailler afin de le populariser auprès des habitants. Pour ce faire, le projet des temps scolaires est un exemple qui permet aux enfants de le découvrir, de se l'approprier pour, par la suite qu'ils reviennent avec leur amis ou leurs parents. On remarque que les habitants parlent rarement pour eux-mêmes mais c'est souvent des structures qui se veulent leur porte-parole. La participation veut donner la parole aux habitants mais elle a pourtant ses limites car, elle ne recueille qu'un certain type d'avis.

## Conclusion

Le projet transitoire urbain est un outil de plus en plus utilisé afin de gérer un site pendant une période de latence. Avec son échelle de temps intermédiaire, il permet d'avoir un impact local dans des grands projets de métropole et d'introduire l'avis des personnes concernées. Cependant malgré toute la volonté de placer l'habitant comme acteur de la ville, qu'il ne soit plus passif mais actif, on remarque qu'il a une place plus consultative qu'actrice. Cela est dû à différentes raisons comme le manque de connaissances, de temps ou d'informations. Les architectes s'inscrivent de plus en plus dans un mouvement de socialisation de l'architecture qui fait l'objet de nombreuses expériences, invitant associations et collectifs d'habitants. Les dispositifs visant à développer la participation citoyenne, montrent une tendance d'ouvrir la fabrique du projet urbain.

Cependant, cette volonté se confronte aussi à d'autres problèmes. Par exemple, suite à la demande d'un affichage dans le quartier de la part de la société civile, le comité de gestion proposa aux associations de faire des affiches. Ces dernières seraient réalisées et payées par la mairie tandis que les associations s'occuperaient de les coller. Cependant, le projet n'arriva pas à son terme. Il y a un décalage dans la distribution des missions car les institutions ont tendance à s'appuyer sur les associations comme intermédiaires pour le quartier. Tandis que les associations peuvent avoir l'impression d'être utilisées et de devoir faire un travail qui n'est pas le leur. Que la mairie se décharge d'une certaine manière sur ces acteurs engagés ; la

temporalité est aussi un aspect complexe qui peut engendrer des malentendus. La société civile organisée comme le *collectif Etc* travaillent sur du court terme. Lorsqu'il y a un manque, ils vont directement travailler avec les habitants pour le palier, même de manière temporaire en attendant que la mairie agisse. Tandis que côté mairie, les institutions sont sur le long terme. Tout le mécanisme administratif provoque une lenteur, et manque peut-être de flexibilité. Ce n'est pas volontaire de la part des institutions mais les problèmes administratifs peuvent gêner. Chaque décision doit par exemple avoir la validation d'autres acteurs pas forcément impliqués dans le projet, travaillant sur de nombreux dossiers, ce qui ralentit encore le processus.

Les points de frictions surviennent généralement des divergences de points de vue ou de ressentis, d'une impression que l'autre acteur n'en a pas fait assez. Malgré la volonté commune d'améliorer le quartier, les variations d'échelles de temps, de mécanismes ou de manières de faire peuvent irriter certains qui fonctionnent autrement. Néanmoins, c'est aussi ces différences qui nourrissent le projet urbain temporaire, qui permet de croiser les points de vue et de faire évoluer la ville.

## Bibliographie

ACCOLAS Sophie, GARNIER Jean-Pierre, « Architecture sociale et logiques capitalistes », *Journal des anthropologues*, n°134 – 135, 2013, mis en ligne le 15 octobre 2013. Disponible sur : <https://jda.revues.org/4857>, consulté le 28 janvier 2019.

BACQUÉ Marie-Hélène, *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Ministère de l'égalité des territoires et du Logement, Paris, 2013. Disponible sur : [http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/imG/pdf/ville\\_rapport-participation-habitants\\_ok.pdf](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/imG/pdf/ville_rapport-participation-habitants_ok.pdf), consulté le 20 septembre 2018.

BACQUÉ Marie-Hélène, « Résumé rapport participation habitants », IREV, Paris, 2013. Disponible sur : [http://cosoter-ressources.info/doc\\_num.php?explnum\\_id=2478](http://cosoter-ressources.info/doc_num.php?explnum_id=2478), consulté le 11 octobre 2018.

BENNETT Milton, « Attitudes envers la différence culturelle », Centre d'apprentissage interculturel institut canadien du service extérieur, Canada, 1993. Disponible sur : [http://axecoaching.com/pdf/milton\\_bennett\\_ethnorelative.pdf](http://axecoaching.com/pdf/milton_bennett_ethnorelative.pdf), consulté le 14 octobre 2018.

CABANON VERTICAL, *Les aménagements urbains transitoires, enjeux et guide pratique*, Marseille, 2018.

CLAIR Sylvie, CORBÉ Mélanie, LANGLADE Isabelle, OUGERGOUZ Suzanne, ROUBAUD Claudine, SMITH Paul, *10, rue bleue : histoire et reconversion d'une manufacture des tabacs*, Éditions Parenthèses, Marseille, 2003.

CYPRIEN Avenel, DUVOUX Nicolas, « Le pouvoir aux habitants? », *La vie des idées* (en ligne). Disponible sur : <http://www.laviedesidees.fr/Le-pouvoir-aux-habitants.html> , consulté le 11 novembre 2018.

D'ORAZIO Anne, « Inventer l'entre-deux », *Ecologik*, n°11, octobre/novembre 2009, p. 68-77.

DE CONINCK Frédéric, DEROUBAIX José-Frédéric, *Ville éphémère ville durable, Nouveaux usages Nouveaux pouvoirs*, L'Œil d'or, Paris, 2008.

DELLA CASA Francesco, *La friche de la Belle de Mai*, Actes Sud, Arles, 2013.

DUBEDOUT Hubert, « Rapport ensemble refaire la ville », La Documentation française, Paris, 1983. Disponible sur : <https://conseilcitoyen75014.files.wordpress.com/2017/04/rapport-dubedout-ensemble-refaire-la-ville-1983.pdf>, consulté le 4 novembre 2018.

GROUX Annette, « La maîtrise d'ouvrage urbaine au cœur du processus de production de la ville: des pratiques et des outils à reconsidérer? », in Da Cunha Antonio, Guinand Sandra (sous la dir. de), *Qualité urbaine, justice spatiale et projet*, Presses Polytechniques et universitaires Romandes, collection « Espace en société », Lausanne, 2014, p. 329-343.

GUISLAIN Margot, « Urbanisme transitoire », *Le Moiteur architecture*, n°268, avril 2018, p. 55-63.

JOSEPH Isaac, « La gestion des espaces publics (perspectives d'une consultation) », *Espaces et sociétés*, vol. 62, n° 2, 1990, p.65-74.

KIRSZBAUM Thomas, « Vers un empowerment à la française? », *La vie des idées* (en ligne). Disponible sur : <http://www.laviedesidees.fr/Vers-un-empowerment-a-la-francaise.html>, consulté le 14 octobre 2018.

LANGELIER Simon, « Que reste-t-il de l'expérience pionnière de Porto Alegre? », *Le monde diplomatique*, n°691, octobre 2011, p. 2-3. Disponible sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/2011/10/A/21113>, consulté le 1 octobre 2018.

LE DANTEC Bruno, *La ville sans nom, Marseille dans la bouche de ceux qui l'assassinent*, Le chien rouge, Marseille, 2007.

MASBOUNGI Ariella, *Impulser la ville, Palmarès des jeunes urbanistes*, Éditions Parenthèses, Marseille, 2012.

MINNEBOU Vincent, « Observatoire des quartiers St Lazare St Mauront Belle de Mai », Marseille, AGAM - agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, 2010. Disponible sur : [http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/etudes/HABITAT/Observatoire\\_quartiers/pdf/actualisation\\_2010/St\\_Lazare\\_\\_St\\_Mauront\\_\\_Belle\\_de\\_\\_mai.indd.pdf](http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/etudes/HABITAT/Observatoire_quartiers/pdf/actualisation_2010/St_Lazare__St_Mauront__Belle_de__mai.indd.pdf), consulté le 6 décembre 2018.

PAQUOT Thierry, « Illégalités et urbanisation », *Urbanisme*, n°318, juin 2001, p. 56-57.

PATTARONI Luca, « Le nouvel esprit de la ville », *Mouvements*, n°65, 2011, p. 43-56.

PINSON Gilles, « Projets de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et re-composition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes », *Revue française de science politique*, vol. 56, n°4, 2006, p. 619-651.

PICON Jean, « Enquête accessibilité du pôle de la Belle-de-Mai », AGAM - agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, 2014. Disponible sur : [http://doc.agam.org/doc\\_num.php?explnum\\_id=3885](http://doc.agam.org/doc_num.php?explnum_id=3885), consulté le 6 décembre 2018.

ROF Gilles, « Marseille, la grande débrouille », *Télérama* (en ligne), 18/11/2016. Disponible sur : Marseille, la grande débrouille ([telerama.fr](http://telerama.fr)), consulté le 13 décembre 2018.

SNASLI Julie, « Reconquête urbaine et citoyenne à Montréal : la pépinière veut rendre la ville aux citoyens », *Traits urbains*, n°95, mars-avril 2018, p. 38-42.

SOLEAM - société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire marseillaise, « Opération Grand Centre Ville, un projet de rénovation pour le centre de Marseille », Marseille, 2011. Disponible sur : [https://www.marseille.fr/sitevdm/document?id=13405&id\\_atribute=48](https://www.marseille.fr/sitevdm/document?id=13405&id_atribute=48), consulté le 6 décembre 2018.

SWYNGEDOUW Erik, « Le design de la ville postpolitique et de la cité insurgée », in : Fezer Jesko, Görlich Matthias (sous la dir. de), *Civic City. Notes pour le design d'une ville sociale*, Éditions B42, Paris, 2017, p. ?

THEURILLAT Thierry, « La ville négociée : entre financiarisation et durabilité », *Géographie, économie, société*, n°13, 2011/3, p. 225-254.

TURNER John, « Official Housing Problems and the Popular solution [Problèmes d'habitat. solutions administratives et solutions populaires] », *Architecture d'aujourd'hui*, n°140, 1968, p. 1-3.

VIEL Laurent, « Légitimité des parties prenantes et projet urbain juste », in : Da Cunha Antonio, Guinand Sandra (sous la dir. de), *Qualité urbaine, justice spatiale et projet*, Presses Polytechniques et universitaires Romandes, collection « Espace en société », Lausanne, 2014, p. 143-155.

## Sitographie

[https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Belle\\_de\\_Mai&oldid=150512671](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Belle_de_Mai&oldid=150512671) [Site Wikipedia, « Belle de Mai »], consulté le 13 novembre 2018.

[https://www.collectivites-locales.gouv.fr/biens-relevant-domaine-public-biens-relevant-domaine-prive#\\_\\_RefHeading\\_\\_150\\_2009819059](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/biens-relevant-domaine-public-biens-relevant-domaine-prive#__RefHeading__150_2009819059) [Site Collectivités locales.gouv « Biens relevant du domaine public - Biens relevant du domaine privé »], consulté le 19 décembre 2018.

<https://citoyensdu3.wordpress.com/2018/09/07/com-muniqu-2/> [Site des citoyens du 3ème arrondissement de Marseille, « Communiqué habitants »], consulté le 7 septembre 2018.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285915> [Site de l'Institut national de la statistique et des études économiques, « Insee Analyses Provence- Alpes-Côte d'Azur - Seuil de pauvreté »], consulté le 6 décembre 2018.

<https://www.demainlaville.com/lab-zero-un-laboratoire-innovant-pour-repenser-l'action-publique/> [Site de demain la ville – Bouygues, « Lab Zéro, un laboratoire innovant pour repenser l'action publique »], consulté le 15 octobre 2018.

<https://www.lagazettedescommunes.com/555755/le-budget-participatif-la-decision-publique-a-la-portee-de-tous/> [Site de la Gazette des Communes, « Le budget participatif, la décision publique à la portée de tous »], consulté le 4 novembre 2018.

<https://www.atelier-juxtapoz.fr/lecouventlevat> [Site de Juxtapoz, « Le Couvent Levat - Atelier Juxtapoz », consulté le 23 novembre 2018.

<http://lesbudgetsparticipatifs.fr/> [Site des budgets participatifs], consulté le 4 novembre 2018.

<https://www.politize.com.br/english/> [Site Politize!], consulté le 28 octobre 2018.

<http://quartierslibres.marseille.fr/> [Site Quartiers Libres], consulté le 23 novembre 2018.

[http://www.marseille.fr/sites/default/files/contenu/mairie/Budget/pdf/ca16\\_subv.pdf](http://www.marseille.fr/sites/default/files/contenu/mairie/Budget/pdf/ca16_subv.pdf). [Site de la ville de Marseille, « Subvention mairie 2016 »], consulté le 19 décembre 2018.

[http://mairie.marseille.fr/sites/default/files/contenu/mairie/Budget/pdf/ca2017\\_subv.pdf](http://mairie.marseille.fr/sites/default/files/contenu/mairie/Budget/pdf/ca2017_subv.pdf) [Site de la ville de Marseille, « Subvention mairie 2017 »], consulté le 20 décembre 2018.

### Textes de loi

Article L145-5, Code de commerce français, vol. L145-5, consulté le 5 janvier 2019 (Modifié par LOI n°2014-626 du 18 juin 2014 - art. 3).

Article L2111-1, Code général de la propriété des personnes publiques français, vol. L2111-1, consulté le 19 décembre 2018 (Ordonnance 2006-460 2006-04-21 JORF 22 avril 2006).

Article L2211-1, Code général de la propriété des personnes publiques français, vol. L2211-1, consulté le 19 décembre 2018 (LOI n°2008-67 du 21 janvier 2008 - art. 3).

### Entretiens

Membre du *collectif Etc*, 29 octobre, 1h30, ambassade du Turfu.

Monsieur Pizzo Serge, président du CIQ de la Belle de Mai, 16 novembre, 1h30, terrasse d'un bar dans la Belle de Mai.

Madame Solange Biaggi, élu départementale, adjointe de Jean-Claude Gaudin et conseillère municipale de la mairie du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, 23 novembre, 30min, bureau de Solange Biaggi à la mairie de Marseille.

Monsieur Stanislas Zakarian, architecte du groupement Quartiers Libres, 21 novembre, 1h, ENSA Marseille.

Trois habitants du quartier de la Belle de Mai, 8 décembre, École de paysage pour l'atelier «Le jardin Levat : quel commun construire ?».

Madame Amandine Papat, direction des Grands Projets de la ville de Marseille, 13 décembre, 2h, couvent Levat.

Trois habitants du quartier de la Belle de Mai, 18 décembre, quartier de la Belle de Mai.

### **Illustration**

Page de couverture: © Tina Hype [<http://enfinseul.org/le-couvent-association-juxtapoz/>].